Avis d'achat sur bon de commande N°27/DR-FES/2026

Le Directeur Régional de l'Entraide Nationale de la région de Fès-Meknès, procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décretn° 2-22-431 relatif aux marchés publics**.**

Objet des prestations : Prestations de gardiennage des locaux abritant le siège de la Direction Régionale de l'Entraide Nationale à Fès et les sièges des Directions Provinciales relevant de la Direction Régionale de l'Entraide Nationale de la région Fès-Meknès

Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité de mesure	Quantité	Garanties exigées
1	Prestations de gardiennage des locaux abritant le siège de la Direction Régionale de l'Entraide Nationale à Fès et les sièges des Directions Provinciales relevant de la Direction Régionale de l'Entraide Nationale de la région Fès-Meknès	Voir Cahier de charges joint au présent avis.	Agent/Mois	9	Voir Cahier de charges joint au présent avis.

Le prix unitaire HT doit être supérieur ou égal à 3 585,02 dh

Lieu d'exécution : Les prestations seront exécutées au niveau des neuf (09) sites suivants :

- Siège de la Direction Régionale à Fès ;
- Siège de la Direction Provinciale à Meknès ;
- Siège de la Direction Provinciale à Taza ;
- Siège de la Direction Provinciale à El Hajeb ;
- Siège de la Direction Provinciale à Taounate ;
- Siège de la Direction Provinciale à Boulemane ;
- Siège de la Direction Provinciale à Ifrane ;
- Siège de la Direction Provinciale à Moulay Yaâcoub
- Siège de la Direction Provinciale à sefrou

ROYAUME DU MAROC Direction Régionale Fès ENTRAIDE NATIONALE

Nombre d'agent : Neuf (09) agents

Durée : 1 mois (du 01/12/2026 au 31/12/2026)

1. **Date de réalisation des prestations :** 1 /12/2026
2. **Date et heure limites de réception des devis des concurrents: 21/11/2026 à 12H00**

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

NB:

- Le titulaire du bon de commande est tenu de fournir à l'Administration les pièces suivantes :

- Les pièces délivrées par l'agence bancaire attestant des virements effectués au profit de son personnel, conformément aux dispositions relatives au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) ;
- La pièce délivrée par la CNSS attestant la déclaration effective de tous les agents employés dans le cadre du présent bon de commande, notamment la liste des assurés déclarés, formulaire n° 212-2-46 ;
- Les fiches de paie individuelles signées par les agents concernés, justifiant le respect des dispositions relatives au SMIG

DIRECTION REGIONALE DE L'ENTRAIDE NATIONALE DE LA REGION Fès Meknès

CAHIER DE CHARGES

Prestations de gardiennage des locaux abritant le siège de la Direction Régionale de l'Entraide Nationale à Fès et les sièges des Directions Provinciales relevant de la Direction Régionale de l'Entraide Nationale de la région Fès-Meknès.

ROYAUME DU MAROC
Direction Régionale Fès
ENTRAIDE NATIONALE

DIRECTION REGIONALE DE L'ENTRAIDE NATIONALE DE LA REGION Fès Meknès

ARTICLE 1: OBJET

Prestations de gardiennage des locaux abritant le siège de la Direction Régionale de l'Entraide Nationale à Fès et les sièges des Directions Provinciales relevant de la Direction Régionale de l'Entraide Nationale de la région Fès-Meknès

ARTICLE 2 : DOSSIER ADMINISTRATIE

- L'autorisation d'exercice des activités de gardiennage délivrée par le Wali de la région dans le ressort duquel est situé le siège social ou le principal établissement de la société et ce, en application des dispositions du Décret n° 2-09-97 du 16 kaada 1431 (25 octobre 2010) pris pour l'application de la loi n° 27-06 relative aux activités de gardiennage et de transport de fonds,

ARTICLE 3 : DEFINITION DES TACHES

- Gardiennage -

*** SIEGE DE LA DIRECTION regionale a fes:**

Les prestations de gardiennage de la Direction en question seront assurées d'une façon permanente et continue 5 jours sur 7, et de 08h30 du matin à 16h30 du soir pendant toute la période couverte pour la Direction.

SIEGE DE LA DIRECTION provinciale a meknes:

Les prestations de gardiennage de la Direction en question seront assurées d'une façon permanente et continue 5 jours sur 7, et de 08h30 du matin à 16h30 du soir pendant toute la période couverte pour la Direction.

SIEGE DE LA DIRECTION provinciale a taza:

Les prestations de gardiennage de la Direction en question seront assurées d'une façon permanente et continue 5 jours sur 7, et de 08h30 du matin à 16h30 du soir pendant toute la période couverte pour la Direction.

SIEGE DE LA DIRECTION provinciale a el hajeb:

Les prestations de gardiennage de la Direction en question seront assurées d'une façon permanente et continue 5 jours sur 7, et de 08h30 du matin à 16h30 du soir pendant toute la période couverte pour la Direction

SIEGE DE LA DIRECTION provinciale a taounate:

ROYAUME DU MAROC
Direction Régionale Fès
ENTRAIDE NATIONALE

DIRECTION REGIONALE DE L'ENTRAIDE NATIONALE DE LA REGION Fès Meknès

Les prestations de gardiennage de la Direction en question seront assurées d'une façon permanente et continue 5 jours sur 7, et de 08h30 du matin à 16h30 du soir pendant toute la période couverte pour la Direction

SIEGE DE LA DIRECTION provinciale a boulmane:

Les prestations de gardiennage de la Direction en question seront assurées d'une façon permanente et continue 5 jours sur 7, et de 08h30 du matin à 16h30 du soir pendant toute la période couverte pour la Direction

SIEGE DE LA DIRECTION provinciale a ifrane:

Les prestations de gardiennage de la Direction en question seront assurées d'une façon permanente et continue 5 jours sur 7, et de 08h30 du matin à 16h30 du soir pendant toute la période couverte pour la Direction

SIEGE DE LA DIRECTION provinciale a moulay yaacoub:

Les prestations de gardiennage de la Direction en question seront assurées d'une façon permanente et continue 5 jours sur 7, et de 08h30 du matin à 16h30 du soir pendant toute la période couverte pour la Direction

SIEGE DE LA DIRECTION provinciale a sefrou:

Les prestations de gardiennage de la Direction en question seront assurées d'une façon permanente et continue 5 jours sur 7, et de 08h30 du matin à 16h30 du soir pendant toute la période couverte pour la Direction

La mission de l'agent consiste en :

- Contrôler les accès aux différents locaux des bâtiments ;

- S'assurer de l'absence d'intrus, la fermeture des portes et des fenêtres, la fermeture des robinets et l'extinction des lumières ;

- Veiller à la sécurité des biens, des meubles et du matériel des bâtiments ;

- Assurer la sécurité des salles et leurs équipements ;

- Vérifier et inspecter les colis suspects ;

- Prévenir et contrôler les incendies et les fuites d'eau ;

- Vérifier le bon état des extincteurs et leur fonctionnement ;

- Pendant la nuit, l'agent de gardiennage doit effectuer des rondes régulières à l'intérieur et autour du bâtiment concerné ;

ROYAUME DU MAROC Direction Régionale Fès ENTRAIDE NATIONALE

DIRECTION REGIONALE DE L'ENTRAIDE NATIONALE DE LA REGION Fès Meknès

Pendant les heures et les jours de fermeture des établissements, l'agent de gardiennage doit établir la liste des personnes ayant visité le bâtiment (nom, prénom, CIN, heure d'entrée et de sortie, le service, le bureau ou la personne visitée).

En cas d'absence à un poste de travail ou non-exécution des prestations, le maitre d'ouvrage se réserve le droit de déflaquer la somme d'argent relative aux services non effectués.

Pour l'exécution des prestations gardiennage et de surveillance, le titulaire aura un seul interlocuteur, qui sera désigné par le Coordinateur Régionale de l'Entraide Nationale à FES.

ARTICLE 4 : QUALIFICATIONS DES PRESTATIONS DE GARDIENNAGE

L'agent de gardiennage employé par le titulaire du bon de commande doit répondre aux conditions suivantes :

- ✓ Être sans antécédent judiciaire ;
- ✓ Être de bonne condition physique ;
- ✓ Avoir un niveau d'études satisfaisant (les agents de gardiennage doivent savoir lire et
- ✓ écrire) ;
- ✓ Jouir de bonnes dispositions de communication avec le public ;
- ✓ Être de bonnes mœurs et de bonne moralité.
- ✓ Avoir un permis de conduite catégorie B
- ✓ Avoir une moto

ROYAUME DU MAROC Direction Régionale Fès ENTRAIDE NATIONALE

ARTICLE 5 : LA TENUE DE TRAVAIL

Le personnel est tenu également de porte en permanence un badge de travail numéroté, portant le nom, prénom et la photographie de l'agent. Le titulaire doit fournir deux (2) tenues pour l'agent pour l'exécution du bon de commande.

La tenue est constituée de : Costume, chemise, chaussures, cravate et casquette.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

Il est à la charge du titulaire :

- L'application de l'ensemble des dispositions obligatoires de la législation du travail au personnel soumis à ce bon de commande, notamment en ce qui concerne l'hygiène, la sécurité du personnel et les accidents du travail comme de la législation et de la réglementation sociale incombe à la société ;

- La rémunération du personnel s'effectue par l'application du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) tel qu'il est fixé par les textes et la réglementation en vigueur et au plus tard le cinquième jour du mois suivant le travail dû ;

DIRECTION REGIONALE DE L'ENTRAIDE NATIONALE DE LA REGION Fès Meknès

- Il lui sera interdit d'accepter les pourboires et de fumer, il sera tenu dans l'obligation de discrétion professionnelle ;

- Le personnel du titulaire doit présenter à toute demande de contrôle, sa carte d'identité nationale ou son badge ;

- Le titulaire devra obligatoirement se soumettre à tous les règlements d'ordre et de sécurité en vigueur ;

- Le titulaire sera responsable de tous les dégâts, détériorations, pertes ou vols commis par son personnel ou par des tiers. Les montants des factures de réparation ou de remplacement du matériel volé ou détérioré seront défalqués des factures dues au titulaire ;

- Fournir une copie de la CIN de l'agent appelé à travailler dans le cadre du bon de commande ;

ARTICLE 7: CESSATION CONCERTEE DE TRAVAIL

En cas de cessation concertée de travail d'une personne du titulaire du bon de commande, ce dernier est tenu de la faire remplacer immédiatement de manière à assurer la continuité du service et dans le respect des clauses de l'article 6 ci-dessus.

ARTICLE 8 : ASSURANCE

Le titulaire du bon de commande s'engage à souscrire une police d'assurance couvrant les pertes de bien, les dégâts, les risques d'accidents de travail et la responsabilité civile dont il sera responsable par les faits de l'agent.

ARTICLE 9 : CONDITIONS DE REGLEMENT

Le paiement de la facture se fera sur la base de la facture et sur la base de procès-verbal de réception signés par la DIRECTION Régionale de l'Entraide Nationale à Fès.

Les paiements issus du bon de commande feront l'objet d'un virement à un compte bancaire.

Le titulaire du bon de commande devra, en temps utile, notifier par écrit, tout changement dans le numéro et la domiciliation de son compte courant.

Le titulaire du BC est tenu de fournir, notamment, les pièces suivantes :

Les pièces justifiant le respect du paiement de salaire (notamment SMIG)et le bordereau de déclaration des salaires de la CNSS concernant les agents de sécurité engagés au titre de l'exécution cles prestations du présent BC,
La prèce délivrée par la CNss (attestation des salariés) attestation la déclaration effective, sous forme de liste nominative, de tous les agents de sécurité employés dans le cadre du présent BC.

DIRECTION REGIONALE DE L'ENTRAIDE NATIONALE DE LA REGION Fès Meknès

La direction se réserve le droit de refuser le paiement desclits riécomptes jusqu'à fourniture des pièces susvisées

ARTICLE 10 : PENALITES

En cas de mauvaise exécution de la mission confiée et non-respect des instructions de l'Entraide Nationale pour l'amélioration des prestations, une mise en demeure sera adressée à la société pour se conformer aux prescriptions du bon de commande. Si malgré la mise en demeure, aucune amélioration n'a été constatée, une pénalité de 10% sera déduite d'office du montant de la facture qui sera présentée par la société.

ARTICLE 11 : MODE DE JUGEMENT

La commission choisira, parmi les offres des sociétés soumissionnaires, l'offre la moins disante.

Signé par le Gérant de la société (Lu et accepté)

ROYAUME DU MAROC
Direction Régionale Fès
ENTRAIDE NATIONALE